

POUVOIR

A.G.O. de UFC-Que Choisir de l'Ain, du 10 mars 2020 à 18 h

Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à cette Assemblée Générale Ordinaire, vous avez la possibilité de vous faire représenter par une tierce personne adhérente, de votre choix.

Pour cela, il suffit de lui remettre le pouvoir ci-dessous, après l'avoir complété et signé. (Attention une même personne ne peut être porteur de plus de 5 mandats).

Dans le cas où vous ne désigneriez pas une tierce personne (pouvoir en blanc), le Président de séance remettra votre pouvoir à un adhérent présent à cette Assemblée Générale. Dans ce cas, merci de ne pas compléter la désignation du mandataire.

Je soussigné

Monsieur ou Madame :

Date d'adhésion :

donne pouvoir à Mme ou Mr : aux fins de me représenter, de prendre part aux débats et voter en mon nom les résolutions prévues à l'ordre du jour, lors de l'A.G.O. de UFC-Que Choisir de l'Ain, du 10 mars 2020 à 18 h.
Ordre du jour que j'ai consulté préalablement à la signature de ce mandat.

Date et Signature du mandant, précédée de la mention « bon pour pouvoir ».

Date et Signature du mandataire, précédée de la mention « bon pour acceptation de pouvoir »